

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 10 décembre (10/12/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire,**

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints,**

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux.**

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux.**

Madame GAYET est nommée secrétaire de séance.

## MARCHE PUBLICS

24 – 10 décembre 2020

### **24. Prestation d'assurances - Avenant n°3 au marché SMACL lot n°3 : Véhicules et risques annexes**

Rapporteur : Monsieur SEGARD.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ordonnance N° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au code de la commande publique,

**Vu** la délibération n° 13 du 21 septembre 2017 autorisant le Monsieur le Maire à signer les marchés avec les titulaires après avis de la commission d'appel d'offres,

**Vu** la délibération n° 9 du 15 février 2018 autorisant le Maire à signer la modification n° 1 pour la prestation "bris de machines",

**Vu** la délibération n° 13 du 15 novembre 2018 autorisant le Maire à signer la modification n° 2 concernant l'extension « tous risques » à quelques véhicules de plus de 7 ans.

**Considérant** que la cotisation pour le contrat d'assurance des véhicules de la Ville après ajustement est estimée à 29 526,93 € TTC à compter du 01/01/2021 (en fonction des risques actuellement enregistrés), soit une augmentation de 40 % .

**Considérant** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 13 novembre 2020,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 avec la SMACL (lot 3 assurances des véhicules) pour une cotisation annuelle du contrat flotte automobiles de la ville estimée à 29 526,93 € TTC pour l'année 2021.

Pour copie conforme

Moissac le 14 décembre 2020

Le Maire,

  
Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :